



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**14-04-2015-20**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 14 avril 2015**

Le quatorze avril deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

**Secrétaire de séance élue** : Mme Audrey PEAN

### **OBJET : MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place des entretiens professionnels pour les fonctionnaires titulaires et non titulaires de la collectivité.

L'article 76-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet, à titre expérimental sur les années 2010, 2011 et 2012, de fonder l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires titulaires sur un entretien professionnel qui se substitue à la notation. Il rappelle que la valeur professionnelle sert de base notamment pour le choix des fonctionnaires titulaires pouvant bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne.

L'article 69 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles :

- prolonge l'expérimentation de la suppression de la notation et de son remplacement par un entretien professionnel jusqu'en 2014
- précise qu'à compter de l'année 2015, l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires par l'autorité territoriale se fondera uniquement sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct.

Sur cette période expérimentale, la mise en place est facultative et peut concerner tout ou partie des fonctionnaires titulaires. Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe de la mise en place des entretiens professionnels et, le cas échéant, de définir les catégories de personnel concernés. Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique intercommunal placé auprès du Centre de Gestion le 21 juin 2011 sur la mise en œuvre des entretiens professionnels,

Le Maire propose d'instaurer les entretiens professionnels à partir de l'année 2014 pour l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la collectivité.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ